



Fenêtre sur le fleuve,
carrefour de Charlevoix
www.saintsiméon.ca

SAINT-SIMÉON

Baie-des-Rochers | Port-au-Guiles | Saint-Siméon | Port-au-Percé

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ, QU' :

Il y aura séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 3 juillet 2017 à la
salle du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, située au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

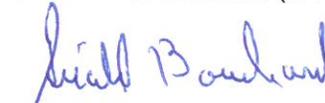
Dérogation mineure # 17-05

Nature et effet : Réputer conforme la construction d'un agrandissement dans la marge de
recul avant à une distance de 3,94 mètres de la ligne de lot, alors que la
grille des spécifications indique une marge de recul avant de 6,0 mètres
dans la zone HB-129.

Identification du site concerné : Le lot 60-12, du Rang Sainte-Anne, au cadastre officiel de la Paroisse de
Saint-Siméon.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON, CE QUATORZIÈME (14^e) JOUR DE SEPTEMBRE 2017




Directeur général adjoint / Greffier